

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien Crespo, Maire.

Étaient présents : M. Julien Crespo, M. Jean-Claude Bréard, Mme Brigitte Chiumenti, Mme Corinne Robin, M. Marcel Botton, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Gérard Moneyron, M. Luc-Olivier Baschet M. Patrice Lesage, Mme Martine Grond, M. Michel Le Guillevic, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, M. Kamal Hadjaz, Mme Ana Monnier, Mme Aurore Lancéa, Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida, M. Jean-Pierre Zolotareff.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Noëlle Renaut, Mme Sylvie Leclercq, Mme Virginie Pautonnier, M. Philippe Ferrand, Mme Madeleine Gaudin.

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre Couteleau a donné procuration à Mme Corinne Robin.
Mme Noëlle Renaut a donné procuration à Mme Brigitte Chiumenti.
Mme Sylvie Leclercq a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard.
Mme Virginie Pautonnier a donné procuration à Mme Mariéva Sanseau-Baykara.
M. Philippe Ferrand a donné procuration à M. Jean-Pierre Zolotareff.
Mme Madeleine Gaudin a donné procuration à Mme Martine Gardin.

Soit :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 27

ORDRE DU JOUR

Election d'un secrétaire de séance
Adoption du compte-rendu de la séance du 10 juin 2016

- 1 – Commissions municipales : refonte
- 2 – Restauration du COSEC et des ateliers municipaux et construction du gymnase : demandes de subventions
- 3 – Restauration de l'immeuble de la Martinière : demande de subvention
- 4 – Enfouissement des réseaux et aménagement de voirie rue de la Petite Haie et rue de la Croix : demande de subvention
- 5 – Fond d'urgence régional à destination des communes franciliennes : demande de subvention
- 6 – Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des communes inondées
- 7 – Acquisition d'une propriété bâtie
- 8 – Convention associative : adoption

Questions diverses
Informations.

M. Crespo propose d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif au règlement intérieur du City-Stade, envoyé par mail ce jour à l'ensemble des Conseillers. M. Zolotareff regrette de ne pas avoir pu prendre connaissance du règlement avant la séance. M. Crespo précise que le règlement du City-Stade, tout comme la convention de vie associative, pourront être revues lors des prochaines

séances du Conseil Municipal si besoin est. Il était nécessaire de délibérer sur ce point avant l'utilisation effective du City-Stade.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Election d'un secrétaire de séance

M. Jean-Claude Bréard a été élu secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance du 10 juin 2016

M. Zolotareff refuse de voter sur ce point car il a reçu le compte-rendu le jour même de la séance et n'as pas pu en prendre connaissance. M. Crespo rappelle que les comptes-rendus des séances sont affichés sous huitaine en Mairie. Par ailleurs, il rappelle que ne sont portés à l'ordre du jour de la séance que les points nécessitant une délibération.

Les autres questions-informations sont abordées en fin de séance, en questions diverses.

A la majorité absolue (3 refus de vote : Mme Tournon, M. Ferrand, M. Zolotareff), le compte-rendu de la séance du 10 juin 2016 est adopté.

1 – Commissions municipales : refonte

M. Crespo rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 15 avril 2014, le Conseil Municipal a constitué des commissions municipales.

Le Conseil Municipal est appelé à reconstituer la Commission culture, fêtes et animations, au scrutin secret.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret et élit Madeleine Gaudin à la commission culture, fêtes et animations en remplacement de Mme Aurore Lancéa, chargée quant à elle du Conseil Municipal Enfants.

2 – Restructuration du COSEC et des ateliers municipaux et construction du gymnase : demandes de subventions

M. Crespo rappelle que le projet de la restructuration du COSEC et des ateliers municipaux et de la construction du gymnase est en cours d'études opérationnelles, phase APS (Avant-projet sommaire).

Ce projet fait l'objet d'aides financières :

- Conseil Régional, au titre du Contrat régional d'un montant de 612 000 €,
- Conseil Général, au titre du Contrat départemental, d'un montant de 243 000 €,
- PNR, au titre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, 41 600 €.

Le Conseil Départemental, lors de sa séance du 20 juin 2016 a adopté un nouveau dispositif de financement des projets communaux, en remplacement des contrats départementaux. Ce dispositif « départemental équipement » finance 30% des travaux plafonnés à 2 000 000 € HT. La Commune pourrait ainsi bénéficier d'une aide de 600 000 € pour les travaux de construction du gymnase et des travaux de mise en accessibilité pour les

personnes à mobilité réduite (P.M.R.) de l'immeuble de la Martinière (subvention à hauteur de 200.000€ HT). Ce nouveau dispositif entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017. La partie non subventionnée des travaux sera financée sur fonds propres ou par emprunt. M. Crespo souligne que les travaux de construction poseront probablement des problèmes d'organisation aux associations utilisatrices.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme du « département équipement » pour un montant de 2.045.000€ HT, autorise la Maire à solliciter l'aide financière du Département et de M. Le Sénateur Philippe Esnol.

3 – Restauration de l'immeuble de la Martinière : demande de subvention

M. Baschet, Conseiller Municipal délégué au patrimoine, informe l'Assemblée que la Commune souhaite procéder à diverses interventions sur l'Immeuble de la Martinière, monument historique inscrit, propriété communale. Il s'agit de restaurer une partie des vitraux (la grande verrière du 1^{er} étage) et de mettre en peinture l'ensemble des ferronneries extérieures. L'ensemble des travaux s'élève à 29 019, 85 € HT. La Direction Régionale des Affaires Culturelles peut aider financièrement la Commune à hauteur de 20% soit une subvention de 5 804 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les travaux et autorise le Maire à solliciter l'aide de la DRAC.

4 – Enfouissement des réseaux et aménagement de voirie rue de la Petite Haie et rue de la Croix : demande de subvention

M. Crespo informe le Conseil Municipal que la Commune souhaite procéder à la réfection de la voirie rue de la Petite Haie et rue de la Croix dont les dernières interventions datent de 1976. Ces travaux seront l'occasion de procéder à l'enfouissement des réseaux, électricité, téléphone et éclairage public.

Les travaux d'enfouissement ont fait l'objet d'une consultation des entreprises et l'offre retenue s'élève à 123 069, 23 € HT.

Le SEY 78, Erdf ainsi que France Télécom, peuvent aider financièrement la Commune à hauteur, respectivement, de 33 627 €, 15 369 € et 6 350,40 € soit 45% du montant HT des travaux.

Par ailleurs, les travaux d'aménagement de voirie sont évalués à 99 340 € HT. Ceux-ci sont subventionnables au titre du programme triennal de voirie à hauteur de 35, 21 % soit 34 977 €.

Mme Benchehida souhaite connaître le nombre de riverains concernés. M. Crespo fait savoir qu'une quinzaine de riverains est venue à la réunion publique organisée pour présenter le projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les travaux et autorise le Maire à solliciter l'aide financière du Département, du SEY78, d'ERDF et d'Orange.

5 – Fonds d’urgence régional à destination des communes franciliennes : demande de subvention

M. Crespo informe le Conseil Municipal que la Région Ile de France a adopté lors de sa séance du 16 juin 2016 une aide d’urgence à destination des communes franciliennes suite aux inondations de mai-juin 2016, pour les aider à faire face aux dépenses d’urgence rendues nécessaires par la situation de crise au moment de la crue et de ses conséquences immédiates.

Des riverains chemin des Plâtrières (partie nord) ont subi des dommages suite au ruissellement excessif des eaux pluviales. Des travaux d’urgence ont été entrepris d’un montant de 5 741, 00 € HT pour canaliser les eaux vers le réseau d’eaux pluviales existant.

Ces travaux sont éligibles au fond d’urgence régional, au taux de 70%.

A l’unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter ce fonds.

6 – Dotation de solidarité en faveur de l’équipement des communes inondées

M. Crespo porte à la connaissance du Conseil Municipal que l’article L 1613-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi de finances pour 2016 et le décret d’application du 8 avril 2016, crée une dotation de solidarité en faveur de l’équipement des collectivités locales touchées par des événements climatiques ou géologiques. Cette dotation doit contribuer à réparer les dégâts causés aux biens des collectivités : infrastructures, routières, biens annexes à la voirie, parcs et jardins... Le taux de subvention applicable varie en fonction du budget total de la Commune. Un taux maximum de 30% peut être attendu.

La Commune a subi de lourds dommages lors des inondations de mai-juin 2016 :

- chemin des Clos entre Chemin Barbaroux et chemin de la Mécanique
- chemin des Clos entre rue Romefort et rue du Port
- rue Armand Raulet
- jardins familiaux (3 cabanes)
- locaux associatifs (kiosque, pétanque)
- réseau assainissement Ile de Vaux

Ces dommages s’élèvent à 475.599,53€ HT (devis estimatif)

M. Crespo stipule que les pertes des jardiniers des jardins communaux seront prises en charge par le CCAS.

Mme Monnier souhaite savoir si les dommages liés au ruissellement route de Pontoise sont inclus. M. Crespo précise que ce fond ne prend en charge que les réparations, la création d’un réseau pluvial est à exclure ; les trottoirs seront en partie repris.

M. Zolotareff souhaite que certaines situations soient regardées de près, notamment les pertes de cultures des jardiniers.

Mme Chiumenti rappelle que les jardins familiaux sont sous la responsabilité du CCAS et qu’elle a pris en charge le dossier très vite lors de la crue.

A l’unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide de l’Etat à la suite des événements climatiques de mai-juin 2016.

7 – Acquisition d'une propriété bâtie

M. Bréard, Maire adjoint à l'urbanisme, expose que les Consorts POINCELET sont propriétaires d'une propriété bâtie cadastrée AN 84 et AN 85, d'une contenance totale de 4 692m² et que la Commune souhaite se porter acquéreur de la partie arrière de la propriété sur laquelle est édifié un hangar afin de stocker divers matériels techniques. La parcelle détachée, d'une contenance d'environ 2 800m², se situe en zone N du PLU et est donc inconstructible. La vente pourrait se réaliser au prix de 65 000 € dont 5 000 € de frais d'agence.

M. Zolotareff considère que cette acquisition lui paraît chère et que ce n'est pas une priorité. M. Bréard rappelle qu'il est nécessaire de trouver un local pour stocker le matériel communal jusqu'à présent entreposé dans le hangar des consorts Lecozler où va se construire un programme de logements sociaux.

A la majorité absolue (3 contres : Mme Tournon, M. Ferrand, M. Zolotareff ; 1 abstention : Mme Benchehida), le Conseil Municipal approuve cette acquisition au prix de 65.000€.

8 – Convention de vie associative : adoption

M. Lesage, Conseiller Municipal délégué aux associations, rappelle que dans le cadre du soutien aux associations vauvoises, la Commune, en plus d'une aide financière versée sous forme de subvention, met à disposition gracieusement à disposition de celles-ci des locaux et/ou du matériel.

La signature d'une convention en début de chaque saison permettra de définir au mieux les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties.

Ces conventions permettront de clarifier et d'améliorer les relations entre la Commune et les associations mais également d'optimiser la gestion des différents locaux.

M. Crespo précise que cette convention a été travaillée par la Commission Associations.

M. Zolotareff informe l'Assemblée qu'il va voter pour cette convention et qu'il est rassuré que la commune ne souhaite plus faire payer l'occupation des salles. Cette convention va dans le sens du groupe VAV.

M. Crespo précise que ce document est appelé à vivre et à s'adapter au fil de l'eau de la vie des associations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire ou à son représentant à signer la convention jointe avec chaque association vauvoise.

9 – City-Stade : règlement d'utilisation

M. Hadjaz, conseiller municipal en charge de la jeunesse et de la promotion du sport, informe l'Assemblée que le city stade est en cours de travaux et devrait être livré fin juillet 2016. Cet équipement sera ouvert à tous. Aussi, afin d'éviter tout débordement concernant

l'utilisation et la pratique de différents sports, un règlement est proposé. Le règlement du city-stade sera affiché sur les tableaux d'affichage prévus à cet effet.

Ce règlement a été travaillé par les commissions scolaire et travaux, en concertation avec les clubs de football et les jeunes de l'Orangerie.

M. Crespo stipule que ce règlement aura le mérite d'exister pendant les vacances scolaires. Mme Monnier souhaite connaître la capacité d'accueil de cet équipement. M. Hadjaz précise que cela varie en fonction du sport pratiqué.

Mme Sanseau-Baykara s'interroge que la surveillance vidéo de cet équipement. M. Crespo précise que des caméras permettront de surveiller le site.

Mme Chiumenti s'inquiète sur la possible intrusion des vélos et cyclomoteurs. M. Hadjaz précise que des dispositifs seront mis en place pour interdire l'entrée des cycles mais pas l'entrée des personnes à mobilité réduite. Il stipule par ailleurs que la city-stade ne sera pas éclairé le soir afin d'éviter les nuisances.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le règlement d'utilisation du City-Stade présenté.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

M. Zolotareff souhaite connaître les raisons de l'arrêt des TAP à la rentrée prochaine qui aurait pu être un beau projet s'il avait été tenu compte de ses propositions. M. Crespo juge cocasse la position de M. Zolotareff en tant que défenseur des TAP alors qu'il les a toujours décriées.

Mme Robin regrette qu'il n'ait assisté aux réunions de la commission scolaire au cours desquelles l'organisation des TAP a été abordée.

M. Crespo informe l'Assemblée que lors du comité de pilotage TAP, aucun membre ne s'est élevé contre la décision d'arrêter. Pour ce qui est de l'année scolaire prochaine, le souhait est de ne pas changer les habitudes des parents et de réorganiser la restauration scolaire avec la mise en place de 3 services. Il rappelle par ailleurs que les instituteurs souhaiteraient terminer leur journée plus tôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

**Le Maire,
Julien CRESPO**